



Année scolaire 2018-19

Contribution des familles

Lycée Jeanne d'Arc

Rappel du règlement financier

Une facture annuelle dématérialisée vous sera adressée fin septembre sur Ecole Directe.

Le règlement s'effectue par prélèvement automatique en neuf mensualités d'octobre à juin, le 10 de chaque mois. Le mandat de prélèvement doit impérativement être rempli et joint à votre dossier de confirmation d'inscription / réinscription en précisant le(s) noms de(s) enfant(s) concerné(s) avant le 31 août de chaque année.

En cas de changement de coordonnées bancaires en cours d'année, un nouveau RIB accompagné d'un mandat de prélèvement doit être transmis à la comptabilité.

Le service comptable est à votre disposition pour toute question relative au paiement
service.comptable@ecparay.fr

	Coût annuel	Détail
Contribution des familles	770€	Pour tous les élèves
½ pension	Prix du repas : Le coût du déjeuner n'est pas inclus dans la contribution des familles. (voir circulaire restauration)	
Section sportive Rugby	150€	
Internat 4 nuits	1950€	Pour les élèves internes 4 nuits Hors repas du midi
Internat 5 nuits	2275€	Pour les élèves internes 5 nuits Hors repas du midi
Carnet de correspondance	4€	Pour tous les élèves
Projet Voltaire 2 ^{nde}	13€	Pour tous les élèves de 2 ^{nde}
Fichier Gestion 1 ^{ère} STMG	20€	Pour les élèves de 1 ^{ère} STMG
Fichier Mercatique T°STMG	22€	Pour les élèves de Terminale STMG
Fichier de Biologie 1 ^{ère} ST2S	20€	Pour les élèves de 1 ^{ère} ST2S
Fichier de Biologie Terminale ST2S	20€	Pour les élèves de Terminale ST2S

En raison de la réforme du lycée, nous serons peut-être amenés à vous facturer un ou deux fichiers complémentaires pour les classes de 2^{nde}. Le montant total n'excèdera pas les 20€.



Ecoles - Collège - Lycées - Enseignement supérieur - Centre de formation

Ensemble Scolaire La Salle - BP 90153 - 71604 Paray le Monial Cedex - Tél. 03 85 81 03 75 - Fax. 03 85 81 50 00 - Email : direction@ecparay.fr

www.ecparay.fr